

Conseil communal Aigle



Aigle, le 12.06.2024

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2024-09 relatif à**

**Préavis municipal N° 2024-09 du lundi 6 mai 2024, relatif à l'octroi d'un crédit de CHF
1'895'000 pour la participation à la création de gradins et divers aménagements dans la
salle omnisport du futur gymnase du Chablais**

Commission composée de :

Présidente : Denise LATTION (PLR)

Membres : Anne CROSET (EA)

Yves JEANFAVRE (ALT)

Okita LUSSAMAKI (PSA)

Jean-Michel MUTZENBERG (PLR)

Philippe RANC (VERT)

Stéphane TILLE (UDC) remplacé par Francis GERMANIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 3 juin 2024 en présence de Monsieur Fabrice Cottier, Municipal, que nous remercions pour sa disponibilité et les différentes précisions qui ont été apportées.

Ce préavis demande que des gradins et des aménagements supplémentaires dans la salle multisports du futur gymnase à Aigle puissent être installés.

Pour rappel, il avait été décidé de ne pas faire de salle de sport dans l'Espace Événementiel des Glariers car il était prévu de pouvoir utiliser la salle triple du futur gymnase.

La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire le 3 juin dernier. Celui-ci est toutefois conditionné au retrait du recours contre le PAC (Plan d'affectation cantonal) et l'approbation par le Canton. Les riverains qui faisaient opposition à la construction ont accepté de les retirer après plusieurs négociations en séances de conciliation avec le Canton et la Commune.

La salle triple de sport étant prévue pour les leçons d'éducation physique des gymnasiens, il n'est pas prévu d'y accueillir un public. La Municipalité a engagé des discussions avec le Canton afin de permettre aux sociétés locales de pouvoir utiliser cette salle en dehors des cours. Cependant, les gradins et la trame supplémentaire (élargissement de la salle) sont à la charge de la Commune, les gymnasiens n'ayant pas besoin d'une telle infrastructure.

Une étude de faisabilité a été faite courant 2022 et la formule des gradins tels que présentés sur les plans annexes a été retenue. Des tribunes télescopiques sur mesure auraient été beaucoup trop chères et il n'est pas possible de rajouter une trame supplémentaire car la limite de construction serait dépassée.

Même s'il est ainsi possible d'accueillir 450 personnes dans le public (130 sur galerie fixe et 320 sur les tribunes télescopiques), il faut savoir que les normes sécuritaires (volume de la salle, sorties de secours, taille des portes) autorisent seulement 300 personnes à faire partie du public.

La création de toilettes publiques est dès lors nécessaire, elle est également à la charge de la Commune.

L'accès à ces gradins est également possible pour les personnes à mobilité réduite.

Lors de grandes manifestations sportives, on compte aujourd'hui à Aigle environ 150 personnes. Pour rappel, les clubs sportifs locaux, utilisateurs des salles (tels que le Unihockey, le Basket, le Volley, la Gym,...) ont montré un vif intérêt pour ce projet et estiment que la capacité d'accueil du public est satisfaisante.

L'aménagement pour les terrains extérieurs est financé par le Canton. L'utilisation des terrains et de la salle multisports sera, en dehors des heures de cours, entièrement gérée par la Commune. Les horaires prévus pour l'accès aux terrains de sport extérieurs, et ceci afin d'éviter un maximum de nuisances sonores aux riverains, sont :

du lundi au vendredi (hors périodes scolaires): de 8h à 20h /le samedi : 8h-22h / le dimanche : 10h-20h. Les opposants sont satisfaits.

Un système de grillage avec fermeture à clé ou à minuterie et avec, par exemple, un tourniquet (cf terrain de sports sur le site de la Planchette) est prévu.

En ce qui concerne la salle de sport, celle-ci sera accessible tous les soirs de la semaine jusqu'à 22h, ainsi que les week-ends.

70 places de parc seront mises gratuitement à disposition des utilisateurs en dehors des heures scolaires jusqu'à 22h30 ; l'accès est fermé durant la nuit.

Il faut savoir que la Municipalité devra louer ces infrastructures au Canton, cependant elle négocie encore le coût même si un montant de 20 000 par année a été articulé, montant comparatif à ce qui est facturé à la Commune de Nyon qui est dans la même situation. A l'avenir, et selon une discussion qui se fait au Grand Conseil, les salles de sport pourraient être gratuites pour tous les utilisateurs. Mais cela reste incertain.

La location comprend l'éclairage, le chauffage et le service de conciergerie. Les gradins devront être nettoyés aux frais de la Commune, mais il sera demandé aux sociétés de les rendre le plus propre possible.

De même, la partie demandée par la Commune, à savoir la galerie, les tribunes télescopiques ainsi que les toilettes pour le public ne seront pas utilisées par le DGEP (Direction générale de l'enseignement post-obligatoire) et seront mises sous clé avec un pass d'accès pour les sociétés sportives aiglonnes. Si des sociétés extérieures devaient utiliser la salle omnisports, ses infrastructures et ses terrains extérieurs, une sous-location leur serait facturée par la Commune.

A titre comparatif, la salle de sport de l'EPCA est louée à hauteur de 5000.- par année et ne comprend qu'une salle simple.

L'Aula et les terrains de sport extérieurs seront mis à disposition gratuitement par le Canton.

Si le Canton facture une location à la Commune d'Aigle, cette dernière souhaite clairement garder la gratuité pour les sociétés locales.

Selon les procédures en vigueur, les demandes pour les subventions ne peuvent se faire qu'à la fin de la construction. Mais le FUP (Fond d'Utilité Publique du Conseil d'Etat – part sport) et la FFSV (Fondation du Fonds du sport vaudois) soutiennent habituellement ces projets. Sur un coût estimé à 1'895'000, il resterait 473'750 francs à la charge de la commune. Et non pas 449'750 comme écrit dans le préavis municipal.

La position de la COFIN sera donnée oralement lors de la séance du conseil communal.

Les membres de la commission ont soulevé le fait que pouvoir faire profiter les clubs sportifs aiglons de telles infrastructures et accueillir agréablement un public était une opportunité à saisir.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2024-09 du lundi 13 mai 2024
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à financer les plus-values nécessaires à l'aménagement de gradins et divers aménagements au sein de la salle omnisports du futur gymnase du Chablais ci-dessus présentée et d'accorder un crédit de CHF 1'895'000.- ;
2. De déduire de ce montant les subventions octroyées par le Canton, à hauteur de 60 % du montant ci-dessus soit CHF 1'137'000.- ;
3. De déduire de ce montant l'éventuel soutien de la Fondation du Fonds du sport vaudois soit CHF 284'250.-
4. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de 1'895'000.- le moment venu, aux meilleures conditions.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Denise LATTION (PLR)

